



Tabac au travail

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 21 février 2008

l'employeur peut il interdire a ses employés de fumer en dehors des locaux de l'entreprise ex:sur le parking de la société en plein air

Réponse :

L'employeur est en droit de totalement interdire de fumer dans l'enceinte de son entreprise